

Biosécurité aviaire

Comprendre et mettre en place l'obligation sur ma ferme

Objectifs

Appréhender le risque "grippe aviaire" sur les exploitations. Connaître les bases scientifiques de l'influenza Aviaire. Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité et de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

Enjeux

L'épizootie récente de grippe aviaire, a imposé la mise en place sur les exploitations de volailles et palmipèdes des mesures de bio-sécurité visant à limiter la propagation de la maladie. Depuis le 1er janvier 2017, les agriculteur.trice.s sont obligé.e.s de se former à ces nouvelles règles.

Pré-requis

Aucun

Contenu

Matin :

- Connaître les bases scientifiques de l'influenza Aviaire.
- Présentation des obligations sanitaires. Connaître les caractéristiques d'un virus ARN encapsulé, réservoir et vecteurs, situation épidémiologique.
- Acquérir les connaissances pour être capable de concevoir un plan de bio-sécurité.
- Présentation du guide de bonnes pratique biosécurité, acquisition des fiches pratiques nécessaire à la réalisation du plan de bio-sécurité.

Après-midi :

- Être capable de gérer un plan de biosécurité.
- L'éleveur apprend à concevoir son propre plan de bio-sécurité. Échanges de solutions, de difficultés, d'exemples. Mise en oeuvre d'une démarche de construction sur son exploitation.
- Être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.
- Plan de nettoyage et désinfection sur ma ferme. Calcul de surfaces, de doses, de temps.

Formation sur les méthodes alternatives en santé des volailles le lendemain (05 novembre).

Dates, lieux et intervenants

04 nov 2019 à définir
09:00 - 17:00 (7hrs) 13600

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/11/2019

Tarifs

Non adhérent 140€

Non agricole 140€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Nos formations ont un coût de 140€/jour.

Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche PPP sont pris en charges par VIVEA

Plus de renseignements

Allison Lost

alost@adear13.com

ADEAR 13 Bouches du Rhône

ADEAR des Bouches du Rhône

2 avenue du Colonel Reynaud

13660

ORGON

Tel. 04.90.55.17.86

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)

Oriane Malburet-Vye, vétérinaire chez Vétopole 26.